

S CLUB
ECTEUR PUBLIC **C**

DES EXPERTS COMPTABLES

Site Internet : www.secteurpublic-asso.fr

Les experts-comptables au service : du secteur public

- Etat et administrations déconcentrées
- Etablissements Publics Nationaux (EPN)
- Hôpitaux et établissements de santé
- Collectivités territoriales et satellites

et des entreprises

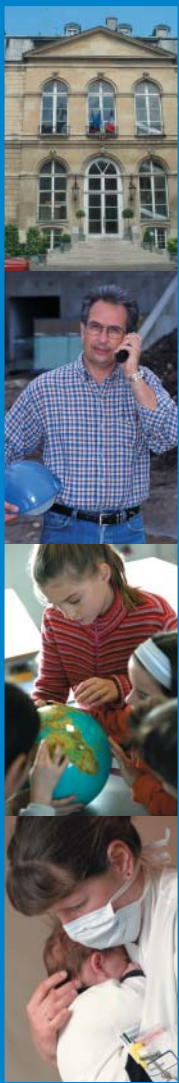
qui souhaitent être accompagnées
dans leurs réponses à la **commande publique.**

Statuts
Association Loi 1901
déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 10 novembre 1999

Siège : 153 rue de Courcelles – 75017 PARIS
Tel : 01 44 15 60 66 - Fax : 01 44 15 90 05
E-mail : mcmancuso@cs.experts-comptables.org

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES





Membres actifs
Présidente :
Agnès BRICARD

Composition du Conseil
d'Administration :
Alain CARIOU
Jean-Luc CIRON
Hervé ELLUL
Philippe GILNICKI
Michel GIORDANO
Didier LAMY
Jean-Michel MOREAU
Jean-Pierre PAYRAU
Max PEUVRIER
Bernard UNAL
Tita ZEITOUN

Membres d'honneur :
Isabelle DE KERVILLER
Joseph ZORNIOTTI

Permanentés CSOEC :
Sylvie GUERIN

*Chargée du développement
des missions secteur public*
Marie-Christine MANCUSO
*Responsable administrative
et Webmaster*
Pilar GAUTIER
Fonds documentaire



Jean-Pierre ALIX
**Président de l'Ordre
des experts-comptables**

La compétence de la profession dans le domaine du secteur public est à présent reconnue ce qui montre l'intérêt des actions, manifestations et publications que le Club « Secteur public » a déjà assurées depuis son origine en 1999 et qu'il poursuit. Les missions qui peuvent être réalisées dans le secteur public par les membres de notre profession sont des plus diverses. Elles ont évolué et se sont développées en matière financière, d'aide à la décision, à l'organisation et à la gestion, et maintenant à la consolidation. Elles sont le plus souvent nationales mais peuvent aussi avoir une dimension européenne ou même internationale.



Agnès BRICARD
Présidente du Club Secteur Public

Les attentes du secteur public sont de plus en plus proches de celles des entités privées, du fait notamment de la LOLF applicable au 1^{er} janvier 2006, et de l'existence d'une convergence nouvelle entre les comptabilités publique et privée. Afin d'accompagner les experts-comptables dans l'exercice de leurs missions, des outils ont été développés par le Club Secteur Public au sein de l'Ordre. D'autres outils sont en cours de création, notamment ceux relatifs à la commande publique reconnue comme propre à développer le chiffre d'affaires et les emplois des PME. Cette approche des enjeux relatifs au secteur public et les réelles opportunités d'aujourd'hui seront la base de notre action.

Adhérer au Club, c'est...

- ① Un partage d'expérience entre les membres inscrits au Club.
- ② Une information pertinente ciblée pour la réalisation de vos missions.
- ③ Des outils qui permettent :
 - de développer des missions dans le secteur public,
 - d'accompagner vos clients de la sphère privée souhaitant se développer dans le secteur.
- ④ Le bénéfice d'une visibilité de la profession et d'une image d'expert dans le secteur public.

...c'est aussi

- Une collection de Cahiers très largement diffusés, traitant des grands thèmes d'actualité et y montrant l'implication de la profession.
- La participation active à la réflexion relative au développement des missions.
- La formation et le perfectionnement des membres et de leurs collaborateurs : CFPC, CNAM – formations spécifiques proposées par les partenaires du Club Secteur Public.



Et des avantages

- Une revue de presse mensuelle du Comité Collectivités locales de l'Ordre,
- un abonnement à la Lettre du Minefi Collectivités territoriales,
- des publications rédigées à partir des travaux du Comité Collectivités locales,
- un fonds documentaire à consulter au CSOEC,
- un site www.secteurpublic-asso.fr : liens avec les administrations, les sites professionnels des confrères, veille documentaire,
- un annuaire qui regroupe tous les adhérents sur le site Internet du Club et qui mettra, au 4^{ème} trimestre 2006, en valeur leurs compétences,
- une invitation aux manifestations du Comité Collectivités locales, et ouverture à une participation à l'animation du stand,
- des produits et matériels de communication mis à disposition lors de manifestations, sous conditions,
- une lettre d'information « AVEC » qui donne la parole aux experts-comptables, largement distribuée auprès des décideurs publics,
- des accords cadres négociés avec des partenaires implantés dans le secteur public :
 - Groupe revue Fiduciaire : formations et éditions partenariat,
 - Sage Coala : éditeur informatique
 - Gan Assurances: développement du CA des PME grâce à la commande publique,
 - L'APASP : Association Pour l'Achat dans le Secteur Public,
 - Coach Invest : portail des entrepreneurs

Les étapes du développement de nos missions dans le secteur public

Premières lois de décentralisation de 1982-1983

Dès 1983, quelques cabinets s'investissent afin de développer leurs offres de service et de conseil aux collectivités territoriales et « défrichent » le terrain.

Mars 1988

Le législateur désigne l'expert-comptable pour « présenter » les comptes de campagne des candidats aux élections politiques.

Février 1992

L'Administration territoriale de la République, dite loi « ATR » introduit la comptabilité d'engagement dans le secteur public local.

Depuis 1988

La Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP) travaille sur la réforme des instructions comptables des communes, M11 et M12 pour mettre en place la première version de la M14.

Février 1995

Les délégués de service public doivent produire un rapport annuel à l'autorité délégante sur les comptes, la qualité du service délégué et sur son exécution.

Juin 1997

L'établissement de l'inventaire du patrimoine des collectivités territoriales devient obligatoire.

Avril 2000

Une association subventionnée par une collectivité territoriale doit produire un « compte rendu financier » sur l'utilisation de la subvention reçue.

Novembre 2000

Le plan comptable M9 des Etablissements Publics Nationaux (EPN) est déclaré conforme au règlement du Comité de la Réglementation comptable n°99-03.

2003/2004

La DGCP publie les instructions comptables M52 (Départements) et M71 (Régions).

2004

Le code des marchés publics est à nouveau réformé mais cette fois avec une ouverture plus large sur la communication de la commande publique, en conformité avec la 8^{ème} directive européenne.

2005

Les normes comptables internationales sont introduites dans la comptabilité publique de l'Etat.

Novembre 2005

Les normes IPSAS* sont traduites en français et téléchargeables sur le site de l'IFAC (www.ifac.org).

Janvier 2006

Les comptes de l'Etat sont établis selon les règles de la LOLF et doivent être certifiés par la Cour des comptes.

Les EPN dotés de filiales et dépassant certains seuils, doivent consolider et faire certifier leurs comptes par des Commissaires aux comptes.

Juillet 2006

Le code des marchés publics 2006 et son décret d'application.

*IPSAS : International Public Sector Accounting.

Les partenaires du Club Secteur Public

